

Contrats de formation – 2023-2024¹

1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2023²

Nom du fournisseur	Description de la formation	Nombre de participants prévus	Date	Lieu	Montant du contrat ³
Aucun contrat de formation n'a été conclu pendant cette période					

1er janvier 2024 au 31 mars 2024⁴

Nom du fournisseur	Description de la formation	Nombre de participants prévus	Date	Lieu	Montant du contrat⁵
Vision Gestion	Présenter l'analyse 4M (Main-d'œuvre - Marché - Matériel - Monétaire) dans un contexte économique créant de la pression financière sur les entreprises agricoles. L'objectif est de favoriser une réflexion sur les enjeux socioéconomiques vécus par les entreprises agricoles au cours de la dernière année au travers de la présentation de l'analyse 4M effectuée par des experts dans le domaine.	96	27 mars 2024	Virtuel	3 000 \$
Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	Formation sur la prévention des risques psychosociaux.	30	13-14 mars 2024 21-22 mars 2024 18-19 avril 2024	Virtuel	6 900 \$
Réseau RH d'Annie	Formation Pensée stratégique organisationnelle.	45	27 février 2024 12 mars 2024 15 mars 2024	Virtuel	4 860 \$
Technologia formation	Formation « Relation client : bien communiquer pour renforcer l'expérience client ».	11	22 mars 2024	Siège social	2 500 \$

Nom du fournisseur	Description de la formation	Nombre de participants prévus	Date	Lieu	Montant du contrat⁵
Groupe AGÉCO	Formation d'une durée de 90 minutes afin de mettre en perspective les enjeux posés par les changements climatiques pour les programmes d'assurances agricoles afin d'éclairer la réflexion sur l'adaptation des programmes.	94	26 mars 2024	Virtuel	3 500 \$

Mise à jour le 15 mai 2024.

¹ Article 4 (23) du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

² Cette liste correspond aux contrats octroyés durant cette période.

³ Le montant correspond au montant total du contrat. Il est possible que certains montants ne soient pas communiqués en raison d'enjeux économiques (article 21 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*).

⁴ Cette liste correspond aux contrats octroyés durant le trimestre.

⁵ Le montant correspond au montant total du contrat. Il est possible que certains montants ne soient pas communiqués en raison d'enjeux économiques (article 21 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*).